

Lancement des campagnes « Projet Sportif Territorial » 2024 de l'ANS région Grand Est

Mardi 26 mars 2024

Ordre du jour

1. Accueil par Henry LEMOINE, Président de la CRdS du Grand Est
2. Mot de bienvenue de Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du CROS Grand Est
3. Introduction par Emmanuel THIRY, DRAJES du Grand Est
4. Bilan des campagnes ANS 2023 : Gwénaëlle NATTER
5. Les aides à l'emploi : Samuel ROUYER
6. Les aides relatives aux dispositifs « J'apprends à Nager », « Aisance Aquatique » et « Savoir Rouler à Vélo » : Rémi GUEHL
7. Les aides relatives à la prévention contre toutes les formes de violence dans le sport : Myriam WENDLING
8. Enveloppe relative au déploiement des PST : Jean-Nicolas BIRCK
9. Rappel de la campagne « Equipements » 2024 : Philippe GOETZ
10. Présentation des appels à projets « Grande Cause Nationale » et « Animation Territoriale des JOP » : Maïté KESSLER

Mot d'ouverture



Henry LEMOINE
Président de la CRdSGE

Mot d'ouverture



Jean-Marc HAAS-BECKER

Vice-président de la Conférence Régionale du Sport Grand Est

Président du collège du mouvement sportif

Mot d'ouverture



Emmanuel THIRY

Vice-président de la Conférence Régionale du Sport Grand Est

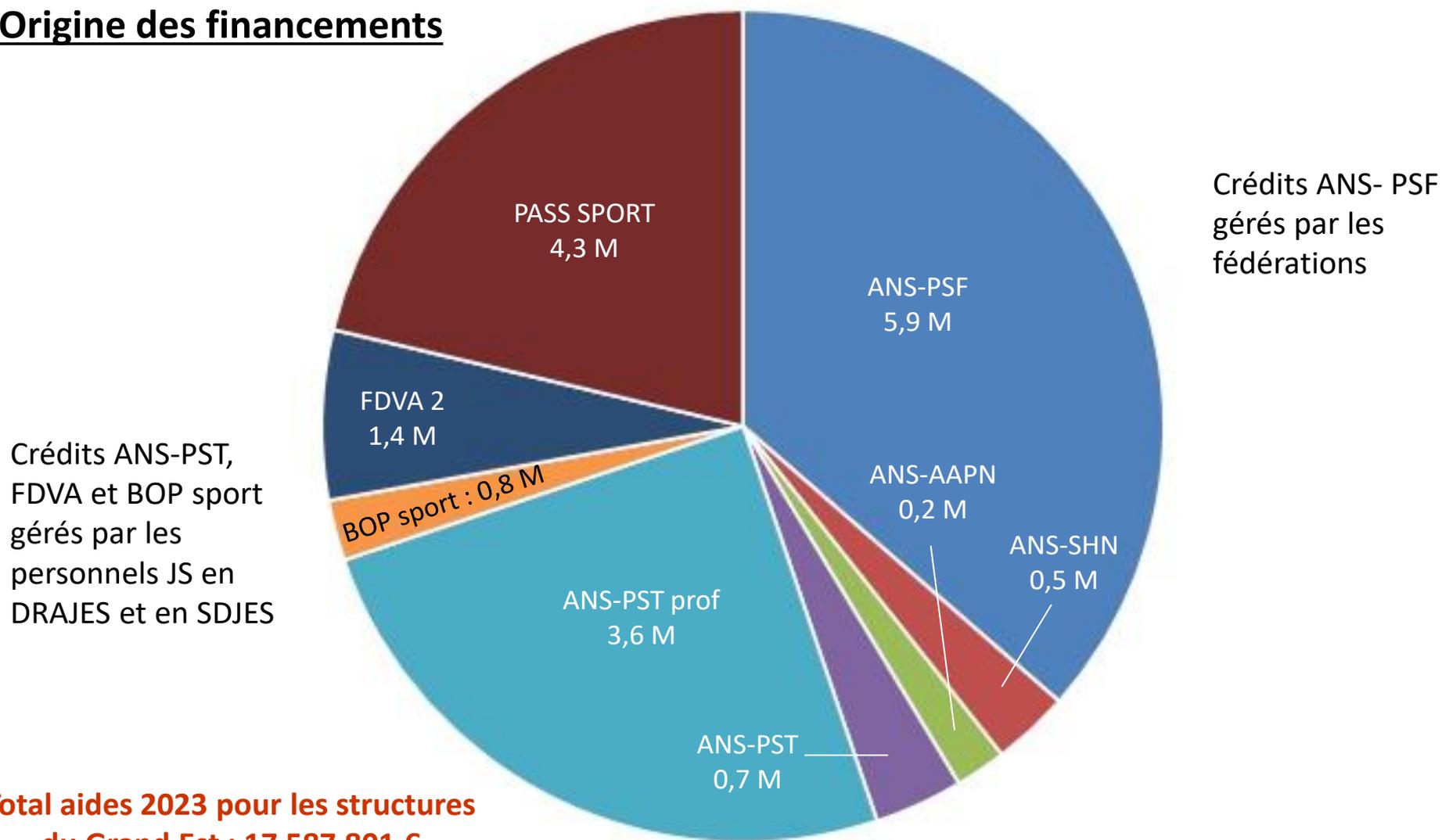
Président du collège de l'État

Bilan des campagnes 2023

Gwénaëlle NATTER

subventions J&S 2023 accordées (hors subventions d'équipements)

Origine des financements

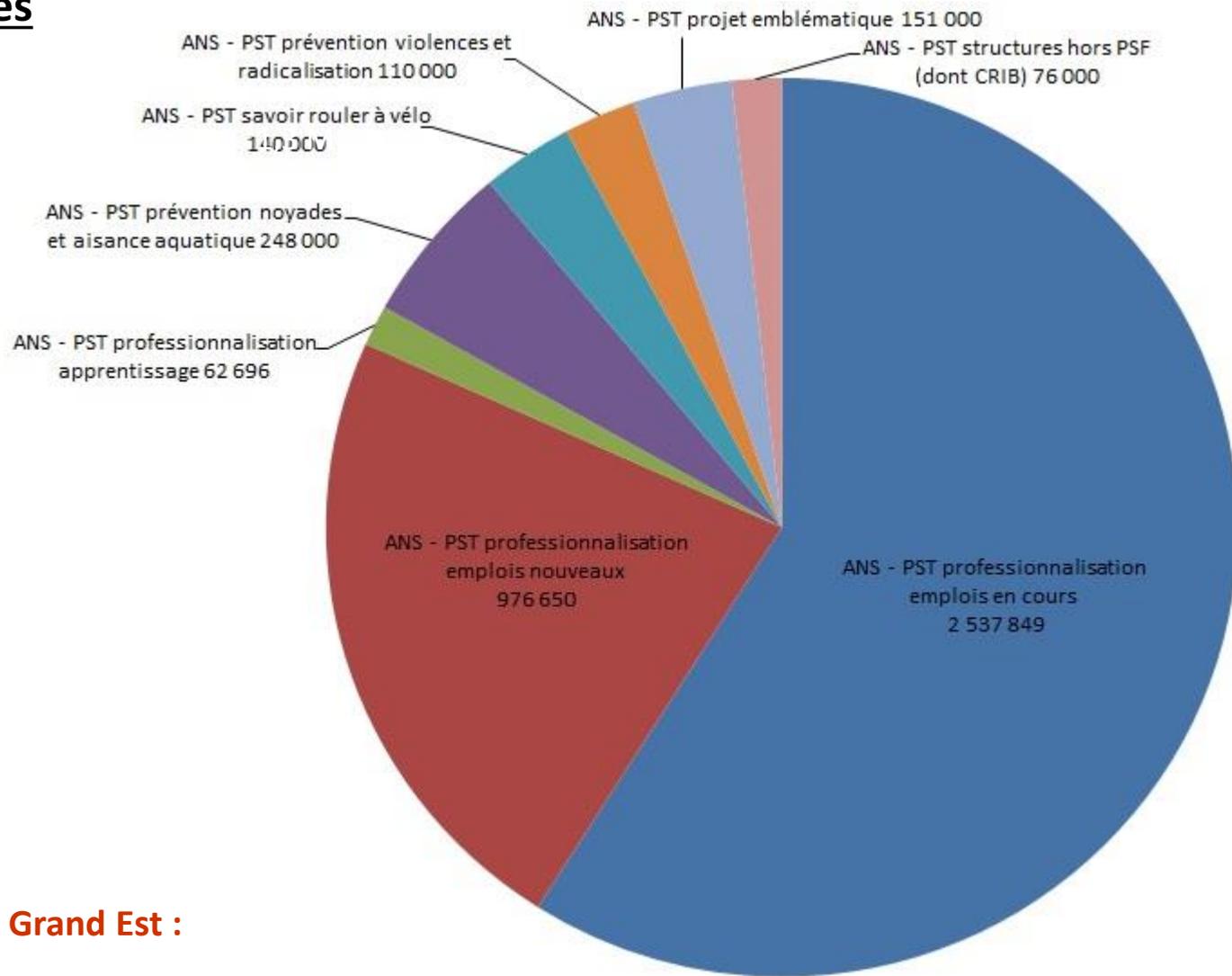


**Total aides 2023 pour les structures
du Grand Est : 17 587 801 €**

campagnes ANS-PST 2023

subventions accordées

Type de projets financés

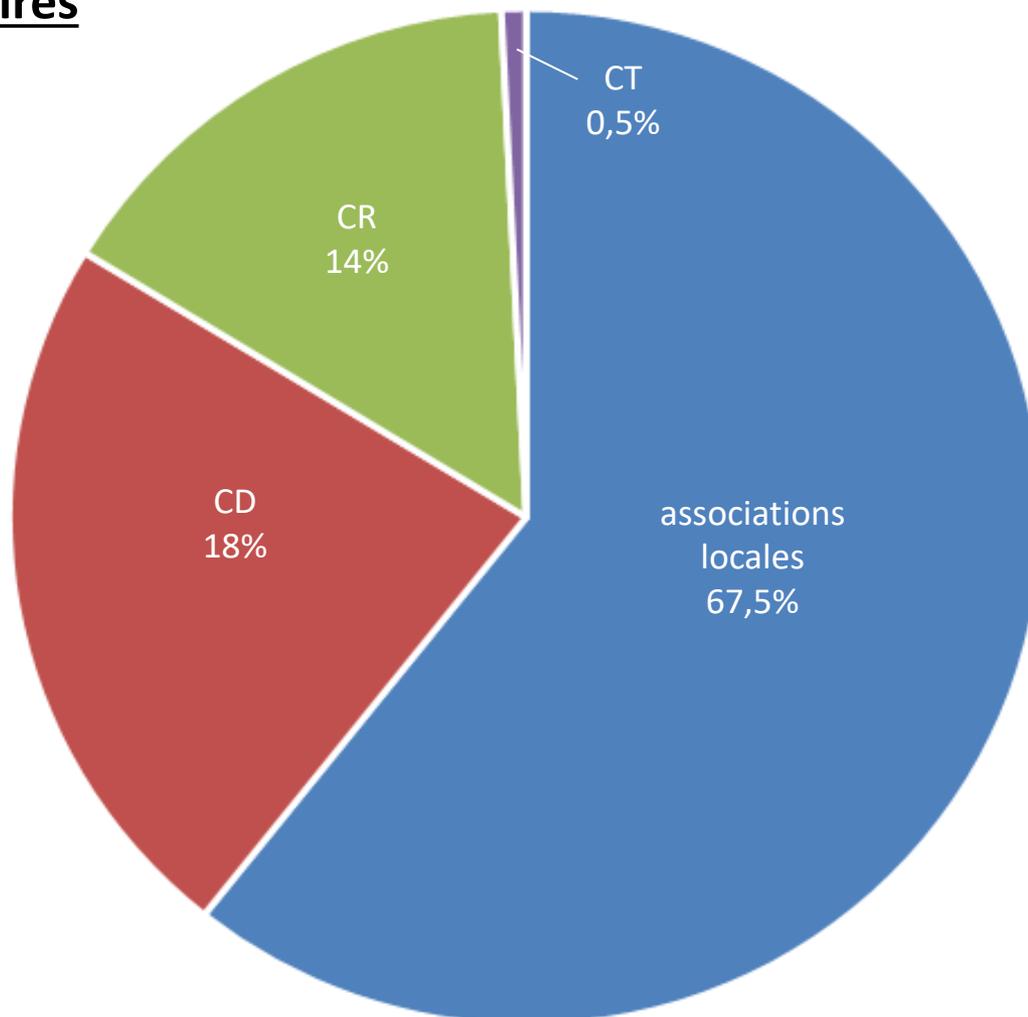


Total ANS-PST 2023 pour le Grand Est :
4 302 195 €

campagnes ANS-PST 2023

subventions accordées

Type de bénéficiaires



Présentation des aides à l'emploi

Samuel ROUYER

Les aides à l'emploi

Retour sur la campagne 2023

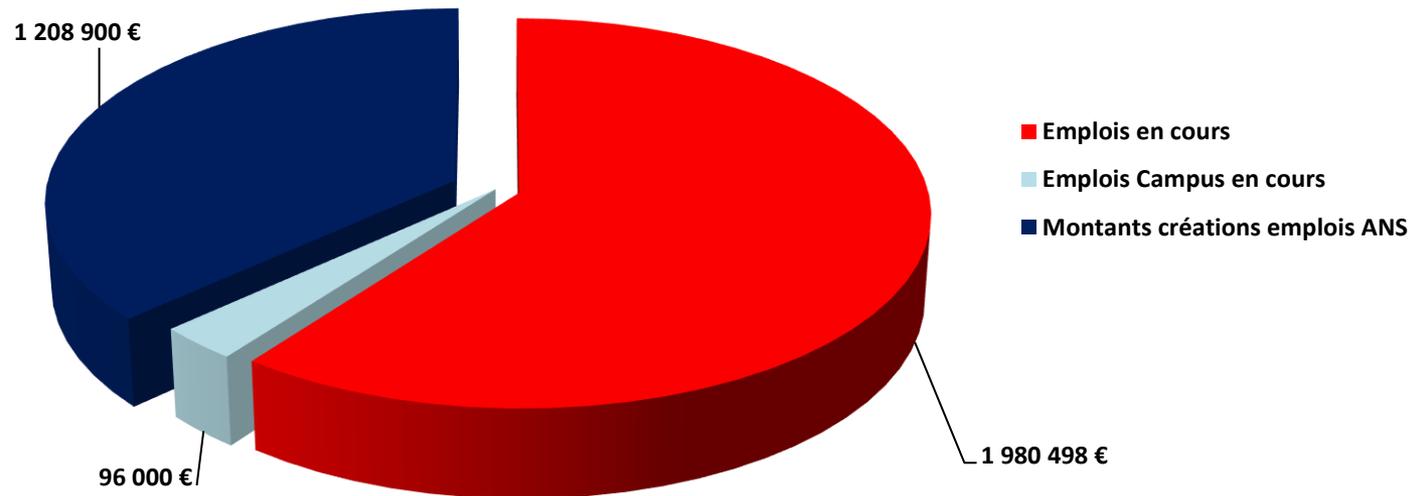
Au cours de la campagne emploi/apprentissage 2023, nous avons pu financer :

- 228 emplois en cours (2 535 229€)
- 81 créations d'emploi (889 870€) -142 *demandes reçues*
- 23 contrats d'apprentissage (62 696€)
- 8 emplois Campus 2023 (96 000€)

Soit 340 aides à l'emploi/apprentissage pour un montant total de 3 583 795€

Les aides à l'emploi

BUDGET 2024



➤ Soit un total de 3 285 398€

Les aides à l'emploi

Les différents dispositifs

- Aide à l'emploi « Agence »
- Aide à l'emploi « Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) »
- Aide à l'emploi « Educateurs sociosportifs »

Les aides à l'emploi

Les priorités Aide à l'emploi « Agence »

- Recruter des emplois prioritairement au sein des territoires carencés ;
- Recruter des emplois accompagnant le développement de la pratique des personnes en situation de handicap ;
- Prioriser des emplois recrutés sur le développement des savoirs sportifs fondamentaux (SRAV, Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique) ainsi que les emplois liés au dispositif « 2 h de sport supplémentaires au collège » ;
- Favoriser la création d'emplois liés à l'animation des équipements financés au titre du Plan « 5 000 terrains de sport/5000 équipements sportifs » ;
- Recruter les jeunes issus du dispositif SESAME ;
- Poste Ambassadeur SESAME ;
- Accompagner les déclinaisons territoriales des fédérations dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF).

Les aides à l'emploi

En lien avec les critères suivants :

- Capacité à pérenniser l'emploi
- Situation financière de la structure et nécessité de l'aide pour cet emploi
- Nombre de demandes d'aides sur cette campagne
- Nombre d'emplois aidés en cours
- Nombre d'emplois aidés sur les précédentes campagnes

Les aides à l'emploi

Conditions d'éligibilité

➤ Structures bénéficiaires

Associations sportives agréées, Comités Départementaux sportifs, Comités Régionaux ou Ligues sportifs, Groupements d'Employeurs sportifs ou œuvrant pour les associations sportives (*liste complète à l'annexe VI de la note de service n°2024-DFT-02 du 07 mars 2024*).

➤ Type de contrat – Date de création

CDI conclu du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2024

Les CDD, les contrats aidés, les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ne sont pas éligibles.

Les demandes de création en CDI faisant suite à tout type de contrat conclu en CDD sont éligibles.

Les aides à l'emploi

➤ Être en situation de création d'emploi

L'embauche doit entraîner une augmentation de l'effectif salarié en CDI de la structure.

Les CDD ne sont pas comptabilisés dans l'effectif salarié.

➤ Quotité de travail -Types d'emplois – Conditions d'âge

Mi-temps au minimum (0,5 ETP) ou augmentation d'un poste existant de 0,5 ETP au minimum.

Tous les types d'emploi (administratif, développement, encadrement...) peuvent faire l'objet d'une demande à l'exclusion des contrats de joueur.

Pas de condition d'âge pour le salarié.

Les aides à l'emploi

Aide à l'emploi: Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ)

- Dispositif réservé à des emplois d'agent de développement de l'activité parasport.
- Réservé prioritairement aux fédérations ayant la délégation parasport.

Les aides à l'emploi

Aide à l'emploi: Emplois sociosportifs

- Dispositif « 1000 emplois sociosportifs » réservé à des emplois dont les éducateurs sportifs seront amenés à intervenir au sein d'un quartier, aux « pieds des immeubles » et dans les établissements scolaires, et faire le lien avec les professionnels de l'emploi et de l'insertion sur le territoire (Missions locales, France travail...)
- Situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires (44 en Grand Est)
- *Budget, calendrier et modalités de déploiement à venir*

Les aides à l'emploi

Commune	Département
Charleville-Mézières	Ardennes
Sedan	Ardennes
Brienne-le-Château	Aube
La Chapelle-Saint-Luc	Aube
La Rivière-de-Corps	Aube
Les Noës-près-Troyes	Aube
Pont-Sainte-Marie	Aube
Romilly-sur-Seine	Aube
Saint-André-les-Vergers	Aube
Sainte-Savine	Aube
Saint-Julien-les-Villas	Aube
Troyes	Aube
Illkirch-Graffenstaden	Bas-Rhin
Schiltigheim	Bas-Rhin
Strasbourg	Bas-Rhin
Langres	Haute-Marne
Saint-Dizier	Haute-Marne
Brunstatt-Didenheim	Haut-Rhin
Colmar	Haut-Rhin
Illzach	Haut-Rhin
Kingersheim	Haut-Rhin

Mulhouse	Haut-Rhin
Saint-Louis	Haut-Rhin
Wittelsheim	Haut-Rhin
Châlons-en-Champagne	Marne
Reims	Marne
Saint-Memmie	Marne
Sezanne	Marne
Tinqueux	Marne
Vitry-le-François	Marne
Jarville-La-Malgrange	Meurthe-et-Moselle
Joeuf	Meurthe-et-Moselle
Longwy	Meurthe-et-Moselle
Maxeville	Meurthe-et-Moselle
Mont-Saint-Martin	Meurthe-et-Moselle
Nancy	Meurthe-et-Moselle
Neuves-Maisons	Meurthe-et-Moselle
Amnéville	Moselle
Fameck	Moselle
Forbach	Moselle
Hagondange	Moselle
Metz	Moselle
Woippy	Moselle
Yutz	Moselle

Liste des villes identifiées « éducateurs sociosportifs »

Les aides à l'emploi

Modalités de l'aide

➤ Dispositif « Emploi ANS »

Aide pluriannuelle de **36 000€** répartie sur 3 ans

Année 1 : 12 000 € / Année 2 : 12 000 € / Année 3 : 12 000 €

➤ Dispositif Emplois sportifs Qualifiés (ESQ) Parasport

Aide pluriannuelle de **52 800€** répartie sur 3 ans

Année 1 : 17 600 € / Année 2 : 17 600 € / Année 3 : 17 600 €

Aide réservée prioritairement aux fédérations ayant la délégation parasport, pour des emplois « agent de développement ESQ parasport »

➤ Dispositif « Emploi sociosportifs »

Aide pluriannuelle de **60 000€** répartie sur 4 ans

Année 1 : 10 000 € / Année 2 : 20 000 € / Année 3 : 20 000 € / Année 4 : 10 000€

Pour un emploi à temps plein dédié à 100% à l'insertion par le sport

Les aides à l'emploi

Calendrier

26 mars 2024: Lancement de campagne ANS

2 avril 2024: Ouverture Le Compte ASSO

31 mai 2024: Clôture de campagne ANS (fermeture LCA)

27 juin 2024: Coordination régionale visant à instruire et valider les propositions d'aides à l'emploi.

Début juillet: Réunion de la CRDS pour concertation et validation des propositions d'aides.

Les aides à l'emploi

Département	Référent	Adresse mail	Code fiche Le Compte ASSO
DRAJES	Coordination régionale: Samuel ROUYER	samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr	129
ARDENNES	Emilie ETIENNE	emilie.etienne@ac-reims.fr	130
AUBE	Alexis DEBOU	Alexis.Debou@ac-reims.fr	131
MARNE	Lucie LEFEVRE	lucie.lefevre@ac-reims.fr	132
		ce.sdjes51.sports@ac-reims.fr	
HAUTE MARNE	Frédéric WALCZAK	frederic.walczak@ac-reims.fr	133
MEURTHE-ET-MOSELLE	Aurélie HOSTE	aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr	134
		ce.sdjes54.emploi-insertion@ac-nancy-metz.fr	
MEUSE	Gilles LECLER	gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr	135
MOSELLE	Marie José BRUNET	marie-jose.brunet@ac-nancy-metz.fr	136
BAS-RHIN	France POUZOULET	france.pouzoulet@ac-strasbourg.fr	137
		sports.sdjes67@ac-strasbourg.fr	
HAUT RHIN	Frédéric HALBWACHS	frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr	138
VOSGES	Jean Baptiste HENRIOT	jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr	139
Administratif	Isabelle RIBEIRO	marie-isabelle.ribeiro@region-academique-grand-est.fr	

Les aides relatives au plan de prévention des noyades et au « Savoir rouler à vélo »

Rémi GUEHL

L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

Somme disponible: 194 000 €

dont:

- 97 000 € pour Aisance Aquatique (AA)
- 97 000 € pour J'Apprends à Nager (JàN)

Bénéficiaires: 4/6 ans en Aisance Aquatique et 6/12 ans en J'Apprends à Nager

- Ouverture jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Ouverture aux + 45 ans ne sachant pas nager (dans la limite de 10% des crédits)

Critères d'éligibilités: Les actions devront **débuter en 2024** et peuvent se dérouler **jusqu'en juin 2025**. Elles doivent être **gratuites**.

**Aisance
Aquatique
(4 / 6 ans)**



- Les classes bleues et stages bleus sont conduits pendant le temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.
- Massés dans le temps (1 ou 2 séances par jour pendant 1 ou 2 semaines), sans recours à du matériel de flottaison et dans minimum 1,30 mètre d'eau.
- Encadrement en priorité par des encadrants Aisance Aquatique.

**J'Apprends à
Nager
(6 / 12 ans)**



- Les stages JàN sont conduits sur les temps périscolaires ou extra-scolaires (après l'école, le soir, WE, congés scolaires, dans le cadre d'un accueil de loisirs, ...)
- Le stage se compose de 10 séances de 45' à 1 heure.
- Bénéficiaires résidant prioritairement en territoires carencés.

L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

Evaluation des actions:

- **Aisance Aquatique** : observation des acquis et attestation délivrée à chaque enfant à partir de la plateforme « aisance aquatique et savoir nager ».
- **J'Apprends à Nager** : réussite au test du Savoir Nager en Sécurité hors temps scolaire et délivrance d'une attestation à partir de la plateforme « aisance aquatique et savoir nager ».

Structures éligibles: : les Associations Sportives, les Comités départementaux, les Ligues Régionales, les Collectivités Territoriales.

Demandes à transmettre : via Le Compte Asso du 2 avril au 31 mai.

Seuils de financement pour un bénéficiaire: 1 500 €

- Abaissé à 1 000 € pour les structures en ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

Bilan des actions en 2 parties:

1. **Transmission des compte rendus financiers** des actions 2023 uniquement via Le Compte Asso.
2. **saisie obligatoire (Aisance Aquatique et JàN)** des infos du nbre d'enfants touchés sur le site «prévention des noyades » (<https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129>).

A compter de 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées sur ce portail.

L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

Vos référents au sein de la DRAJES et des SDJES

Services	Référents AA / JàN	Courriel
DRAJES Grand Est	GUEHL Rémi	remi.guehl@region-academique-grand-est.fr
SDJES Ardennes	JACQUET Clément	clement.jacquet@ac-reims.fr
SDJES Aube	DEBOU Alexis	alexis.debou@ac-reims.fr
SDJES Marne	LEFEVRE Christophe	christophe.lefevre@ac-reims.fr
SDJES Haute-Marne	WALCZAK Frédéric	frederic.walczak@ac-reims.fr
SDJES Meurthe-et-Moselle	ANGELY Pierre	pierre.angely@ac-nancy-metz.fr
SDJES Meuse	LECLER Gilles	gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr
SDJES Moselle	FONKENELL Valérie	valerie.fonkenell@ac-nancy-metz.fr
SDJES Bas-Rhin	STANGRET Emilie	emilie.stangret@ac-strasbourg.fr
SDJES Haut-Rhin	HALBWACHS Frédéric	frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr
SDJES Vosges	DAILLE Etienne	etienne.daille@ac-nancy-metz.fr

Le Savoir Rouler à Vélo

Somme disponible : 171 000 € (+ 21% par rapport à 2023)

Bénéficiaires : Les enfants âgés de 6 à 12 ans (jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de handicap).

L'objectif : généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie avant l'entrée au collège.

Critères d'éligibilités : stage d'une durée minimum de 10 heures, pouvant se dérouler sur le temps scolaire, péri ou extra-scolaire. Le stage doit être gratuit.

L'acquisition des compétences du Savoir rouler à vélo se déroule en trois paliers

- **1^{er} bloc : Savoir Pédaler** = apprendre à piloter son vélo
- **2^{ème} bloc : Savoir Circuler** = rouler en groupe et découvrir les panneaux de circulation
- **3^{ème} bloc : Savoir Rouler à Vélo** = circuler en situation réelle et en autonomie sur la voie publique



délivrance d'une attestation individuelle à l'issue des 3 blocs

Structures éligibles: les Associations sportives, les Comités départementaux, les Ligues régionales (**partenaires du SRAV = FFC, FFTri, FFVélo, UFOLEP, USEP, UNSS, UGSEL, Sport Adapté, ASPTT,...**).

Nouveauté en 2024: ouverture aux collectivités.

Le Savoir Rouler à Vélo

Les actions financées

- **Des stages incluant le bloc 3 du SRAV** : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 venant compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure.
- **Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. Dans ce cadre la limite unitaire est de 500€ HT** (par exemple un vélo ne pourra pas coûter plus que 500 € HT l'unité). **Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels ou son entretien.**
- **Des actions de formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme « Génération Vélo ».

Encadrement des stages SRAV :

Qualification ou compétence reconnue permettant l'encadrement bénévole ou rémunérée du SRAV et être déclaré (e) sur le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> en tant qu'intervenant.

Demandes à transmettre : via Le Compte Asso **du 2 avril au 31 mai**

Seuils de financement pour un bénéficiaire : 1 500 €

Abaissé à **1 000 €** pour les structures en ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

Transmission des compte rendus financiers des actions 2023 uniquement via Le Compte Asso.

Remontée des données: saisie obligatoire du nombre d'enfants touchés sur le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> -> « Intervenant, je me connecte ».

A compter de 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées sur ce portail.

Le Savoir Rouler à Vélo

Vos référents au sein de la DRAJES et des SDJES

Services	Référents SRAV	Courriel
DRAJES Grand Est	GUEHL Rémi	remi.guehl@region-academique-grand-est.fr
SDJES Ardennes	DELANGLE Dany	dany.delangle@ac-reims.fr
SDJES Aube	DEBOU Alexis	alexis.debou@ac-reims.fr
SDJES Marne	LEFEVRE Lucie	lucie.lefevre@ac-reims.fr
SDJES Haute-Marne	WALCZAK Frédéric	frederic.walczak@ac-reims.fr
SDJES Meurthe-et-Moselle	FAUST Marie-Eglantine	marie-eglantine.faust@ac-nancy-metz.fr
SDJES Meuse	LECLER Gilles	gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr
SDJES Moselle	OYARZABAL José	jose.oyarzabal@ac-nancy-metz.fr
SDJES Bas-Rhin	STANGRET Emilie	emilie.stangret@ac-strasbourg.fr
SDJES Haut-Rhin	BOUYAT Marlène	marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr
SDJES Vosges	DAILLE Etienne	etienne.daille@ac-nancy-metz.fr

Les aides relatives à la prévention de toutes les formes de violence dans le sport

Myriam WENDLING

AAP- Lutte contre les violences dans le sport et SEMC

- SEMC = Sport – Education- Mixité- Citoyenneté
- **Lutte contre les violences** = toutes les formes de discriminations et de violences (psychologiques, physiques et notamment les violences sexistes et sexuelles)
- **Contexte 2023/2024**
- **Le Ministère et la Ministre réaffirment leur souhait de lutter contre toutes les formes de violence, notamment sexuelle, en appliquant une tolérance zéro**
- **Campagne Signal-Sport**

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

17 ou 114 en cas d'urgence

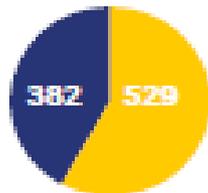
119 pour signaler des situations d'enfance en danger

3018 pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne

3114 pour la prévention du suicide

AAP- Lutte contre les violences dans le sport et SEMC

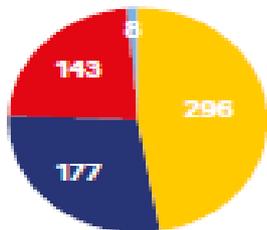
Sur 911 éducateurs sportifs mis en cause :



529 éducateurs rémunérés ou éducateurs stagiaires, dont 81% ont une carte professionnelle valide au moment des faits

382 éducateurs bénévoles (contre 154 en 2022) Les éducateurs sportifs représentent 71% des mis en cause et les exploitants 11%.

624 mesures prononcées par les préfets de département pour 1284 mis en cause (49%)



296 décisions en urgence

177 mesures pérennes d'interdiction

143 notifications d'incapacité

8 arrêtés en urgence n'ayant pas conduit à la prise de mesures pérennes

89,9% des faits dénoncés concernent des faits de violences sexuelles

1284 personnes mises en cause (dont 95% d'hommes) depuis la création de la cellule (377 mis en cause supplémentaires depuis le 1^{er} janvier 2023)

- signal-sports@sports.gouv.fr
- Bilan chiffré 2023 (conférence de presse du 21/03/2024)
 - 4 années de signal-sport
 - Focus année 2023

FOCUS 2023

377 personnes mises en cause (dont 95% d'hommes)

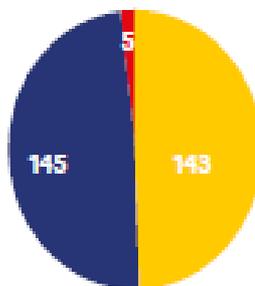
15 mis en cause avaient un statut d'agent public au moment des faits

293 mis en cause sont des éducateurs sportifs (professionnels, stagiaires ou bénévoles)

6 affaires liées au milieu du handicap

81% des victimes sont de sexe féminin

Sur 293 éducateurs sportifs mis en cause :



145 éducateurs bénévoles

143 éducateurs professionnels

5 éducateurs stagiaires

31% d'entre elles étaient âgées de moins de 15 ans au moment des faits

85% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles

AAP- Lutte contre les violences dans le sport et SEMC

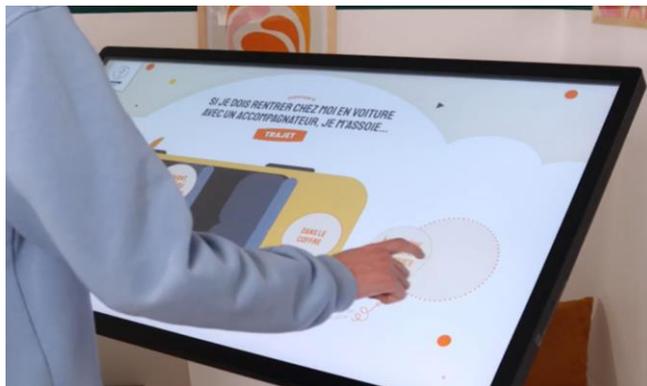
- **Nécessité de mettre en place des actions de Préventions et de Lutte contre ces violences:**
 - **Vers les dirigeants et éducateurs:**
 - Chaque dirigeant, encadrant, éducateur, doit être sensibilisé à ces enjeux,
 - Pour pouvoir repérer et signaler les comportements, agissements et paroles qui pourraient aller à l'encontre du respect de l'intégrité des pratiquants (cf Loi du 8 /03/24)
 - Pour réinterroger ses pratiques, modifier ses comportements
 - Pour se protéger
 - Plan de formation soutenue par la DRAJES et les SDJES
 - **Vers les sportifs, en particulier mineurs**
 - Pour leur permettre:
 - De mesurer et comprendre ce qui est acceptable dans le cadre de leur pratique, et ce qui ne l'est pas
 - De dire « stop » à ce qui va à l'encontre du respect de leur intégrité physique et psychologique
 - D'alerter lorsque les comportements subis deviennent source de harcèlement.
- ➡ Aide au financement de bornes interactives au travers de cet AAP

SEMC/Lutte contre les violences:



- ✓ Un groupe de travail piloté par l'Etat et réunissant des acteurs du sport du département des Vosges, a travaillé à la rédaction d'un quiz de sensibilisation aux violences, dans le cadre de la campagne « Tous concernés » lancée par le Ministère des sports en Août 2020.
- ✓ Ce projet, porté par le CDOS 88, a abouti à la création d'une borne interactive comme support de diffusion de deux quiz pour les 7-11 ans, et les 12-17 ans.

- ✓ Outil de sensibilisation ludique particulièrement adapté aux jeunes.
- ✓ Qui permet d'initier des temps d'échanges et d'approfondir certains points.



SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs

QUESTION 3
QUE PEUX TE DIRE L'ENTRAÎNEUR DURANT L'ENTRAÎNEMENT ?

ENTRAÎNEMENT

ACCUEIL

TU ES TRÈS BEAU/BELLE

TU AS BEAUCOUP GROSSI

TU COMPRENDS JAMAIS RIEN

C'EST BIEN, TU PROGRESSES

Glisse la réponse qui te semble juste

The infographic features a central illustration of a male coach in a yellow tank top and blue shorts. To his right is a large dotted speech bubble. Below the speech bubble is a hand-drawn arrow pointing to a list of four circular options, each with an icon and text. The options are: a purple flower icon for 'TU ES TRÈS BEAU/BELLE', a sad face icon for 'TU AS BEAUCOUP GROSSI', a speech bubble with a hash and lightning bolt icon for 'TU COMPRENDS JAMAIS RIEN', and a clapping hands icon for 'C'EST BIEN, TU PROGRESSES'. A small note at the bottom says 'Glisse la réponse qui te semble juste'. In the top left corner, there is a logo for 'COMMISSION SPORTS VIOLENCE' and the word 'ACCUEIL'.

SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs

QUESTION 3
QUE PEUX TE DIRE L'ENTRAÎNEUR DURANT L'ENTRAÎNEMENT ?

ENTRAÎNEMENT

ACCUEIL

C'EST BIEN, TU PROGRESSES

TU ES TRÈS BEAU/BELLE

TU AS BEAUCOUP GROSSI

TU COMPRENDS JAMAIS RIEN

The infographic features a central illustration of a smiling male coach in a yellow tank top and blue shorts. To his right, a large orange speech bubble contains the text 'C'EST BIEN, TU PROGRESSES' with a clapping hands icon. Further right, three smaller circles contain other phrases: 'TU ES TRÈS BEAU/BELLE' with a purple flower icon, 'TU AS BEAUCOUP GROSSI' with a sad face icon, and 'TU COMPRENDS JAMAIS RIEN' with a speech bubble icon containing a lightning bolt and exclamation marks. The background is a light orange gradient with decorative orange and yellow circles. In the top left corner, there is a logo for 'CNS VOSGES' and the word 'ACCUEIL'.

SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs



QUESTION 2

QUE PEUX TE DIRE L'ENTRAÎNEUR
DURANT L'ENTRAÎNEMENT ?

ENTRAÎNEMENT

N'OUBLIE JAMAIS
PERSONNE N'A
LE DROIT DE JUGER
TON CORPS



**C'EST BIEN, TU
PROGRESSES**

Quelle que soit la situation,
l'entraîneur ne peut te faire des
commentaires que sur ta
performance.

QUESTION SUIVANTE



**C'EST BIEN, TU
PROGRESSES**

SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs: Borne interactive

Projet de déploiement de cette borne dans le cadre de cet AAP:

- 30 000 € dédiés au soutien à l'achat de bornes par des structures régionales
- Financement d'une partie du coût unitaire de 3000 €, et des frais de fonctionnement
- En contrepartie le comité s'engage à faire vivre cette borne lors de ses stages, manifestations, compétition, mise à disposition des CD, clubs...
- La part de subvention accordée dépendra du plan de déploiement qui sera présenté
- Présentation des Quiz, informations, financement, modalité de demande de subvention...
 - deux webinaires pour répondre à vos questions
 - **le mardi 2 avril 2024** : de 14h30 à 15h30 ou de 18h30 à 19h30

AAP 2024- SEMC/Lutte contre les violences

4 thématiques prioritaires

- ✓ La promotion de **l'éthique et les valeurs du sport**
 - Projets globaux d'éducation et de citoyenneté,
 - Formation des acteurs du sport : actions de lutte contre les incivilités, colloques,
 - Formation de sensibilisation et de lutte contre les discriminations,
 - Sensibilisation et formation sur les Valeurs de la République et la laïcité...

- ✓ La **prévention et la lutte contre les violences dans le sport** :
 - Projets de sensibilisation, de formation, de communication, contre toutes les formes de violences, sexuelles, sexistes, physiques ou psychologiques, y compris le harcèlement (projets à destination des licenciés mineurs et majeurs, des dirigeants et encadrants bénévoles, des salariés et du grand public)

- ✓ Le développement de la **mixité, en lien avec l'équité de genre**
 - Projets qui visent à l'accompagnement vers la mixité et l'équité au sein des structures

- ✓ Le sport facteur d'**inclusion sociale**
 - Projets à destination de publics spécifiques, bénéficiaires du RSA, mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap, publics dits "difficiles" ou "en rupture"...

AAP 2024- SEMC/Lutte contre les violences

Les structures éligibles

- ✓ Les associations agréées
- ✓ Les organismes privés à but non lucratif ayant leur siège social en région Grand Est
- ✓ Les collectivités territoriales

Dès lors que le projet est mis en œuvre au sein du territoire régional.

Dès lors qu'elle s'engage à respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain (CER).

Avec une attention particulière portée sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

AAP 2024- SEMC/Lutte contre les violences

Financement 2024

- ✓ **Le territoire du Grand Est dispose, d'une enveloppe de 140 000 €**
 - 50 000 € mise à disposition dans le cadre du projet sportif territorial (PST)
 - 90 000 € de crédits ministériels (BOP 219) orientés vers cette politique publique prioritaire.

- ✓ Le seuil de financement est fixé à 1000 €

SEMC/Lutte contre les violences: Calendrier

- ✓ **2 avril au 31 mai 2024** : campagne d'Appel à Projets et dépôts des dossiers de façon dématérialisée via le Compte Asso (<http://www.le-compte-asso.associations.gouv.fr>)
- ✓ **Du 31 mai à fin juin 2024** : phase d'instruction des demandes par les SDJES et la DRAJES
- ✓ **Fin juin 2024** : Présentation et recueil de l'avis du bureau élargi de la Conférence Régionale du Sport (CRdS) et de la Conférence des Financeurs Grand Est
- ✓ **Début juillet 2024** : validation des propositions par la Préfète de Région et envoi des tableaux définitifs à l'ANS pour mise en paiement
- ✓ **A partir de la 2^{ème} semaine de juillet 2024** : Mise en paiement des subventions et envoi des notifications

Précisions relatives à l'enveloppe relative au déploiement des PST

Jean-Nicolas BIRCK

Enveloppe « Politiques publiques »

Montant : 388 000€ (+ 50 000€ réservés à la lutte contre les violences)

- ✓ Abondement des enveloppes « SRAV », « Aisance Aquatique » et Lutte contre les violences
- ✓ Soutien aux structures « hors PSF » (CRIB)
- ✓ Soutien aux actions spécifiques en lien avec les politiques publiques du sport (développement du parasport, développement de la pratique féminine, promotion du sport-santé)

Projet emblématique CRDS et projet phare GCN

- **102 000€** pour le déploiement d'un projet phare au titre de la Grande Cause Nationale, en lien avec la Conférence Régionale du Sport
- **Reliquat 2023 (montant en cours de détermination par l'ANS)** pour la conclusion d'un nouveau « projet emblématique » dans le cadre de la CRdS

Rappel sur la campagne de financement des équipements sportifs

Philippe GOETZ

Présentation des 3 axes

Axe 1: Les équipements de proximité

Vous êtes ?



Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS

Les établissements et services médicaux sociaux accueillant des jeunes en situation de handicap

Les universités publiques

Quels sont les équipements éligibles ?



- Plateaux multisports avec ou sans piste d'athlé, fitness et parcours de santé
 - Basket 3X3, hand 4X4, foot 5X5, futsal extérieur, badminton, tennis, padel, squash, mini baseball, mini hockey...
 - Tables de tennis de table extérieures, teqball
 - Skate-parks, street workout, pumptracks
 - Blocs d'escalade
 - Box/containers favorisant la pratique extérieures et les sports de nature à caractère non commercial
 - Equipements sportifs de proximité mobiles neufs pour la découverte des activités de nature
 - Bassins mobiles d'apprentissage de la natation et bassins flottants en milieu naturel (< à 500 000€)
- ... et ces types de salles exclusivement :
- Dojos, salles d'arts martiaux, boxe, danse (dans locaux déjà existants)

Taux de subvention et critères géographiques

Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés
- 1/3 des équipements en QPV

Taux de subvention:

- Jusqu'à 80 % maximum
- Seuil mini: 10 000€

Remarques:

- Être situé à proximité d'un établissement scolaire
- Obligation de convention d'utilisation avec un ou plusieurs établissements scolaires d'une durée mini de 5 ans (possible en plus avec asso, entreprises...)
- Equipements en accès libre

Présentation des 3 axes

Axe 2: Les cours d'écoles actives et sportives

Non éligible

Présentation des 3 axes

Axe 3: Les équipements structurants

Vous êtes ?



Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS



Quels sont les équipements éligibles ?



- Les piscines (y compris les bassins mobiles coût > à 500 000€) ouverture mini 9 mois pour pratique sportive
- Les salles multisports et gymnases dédiés
- Les équipements sportifs spécialisés (escalade, stade eaux vives, terrains de grands jeux, DOJO...)
- Les salles autonomes connectées
- Les matériels lourds pour la pratique sportive fédérale
- ...

Remarques sinon inéligible:

- Localisation dans ou à proximité d'un établissement scolaire (*utilisation préconisée par les scolaires*)
- Proposer des créneaux en péri et extra scolaire pour la pratique associative (*fournir planning d'utilisation*) et libre (*selon contraintes de gestion pour pratique libre*)

Taux de subvention et critères géographiques

Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés
- 1/3 des équipements en QPV

Taux de subvention:

- 20 % maximum
- Seuil mini: 10 000€

Remarque:

Être situé à proximité d'un établissements scolaire et permettre la pratique scolaire et péri/extrascolaire

Dates de dépôt des dossiers dans les SDJES

Dates de dépôt des dossiers complets:

- Crédits nationaux : au fil de l'eau et le 30 septembre au plus tard
- Crédits régionaux : Dossiers à déposer au sein de la SDJES de votre département
 - 2 dates sont prévues
 - 29 avril 2024
 - 2 septembre 2024, selon les crédits disponibles

Remarques :

- Dossier complet dans la base Infraspport
- Se rapprocher de vos correspondants SDJES

Equipements sportifs et matériels lourds en faveur des personnes en situation de handicap

Enveloppe nationale: 3M

Vous êtes ?



Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS

Taux de subvention et critères géographiques

Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés

Taux de subvention:

- Jusqu'à 80 % maximum
- Seuil mini: 10 000€

Prendre contact directement avec l'ANS pour:

- Vérifier l'éligibilité de votre projet
- Pour vous donner accès à la base Infraspport

Dépôt des dossiers avant le 31 mai 2024

Les équipements structurants

Enveloppe nationale: 15M

Vous êtes:



Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS

Equipements sportifs entrant dans le cadre d'un Projet Sportif et Territorial Spécifique (PSTS)

Enveloppe nationale: 2M

Quels sont les équipements éligibles ?

- Financement des acquisitions immobilières de sièges fédéraux.
- Constructions, rénovations ou aménagements d'équipements sportifs entrant dans le cadre d'une stratégie sportive spécifique tels que les centres et équipements fédéraux, et à l'aménagement des espaces sportifs nécessaires à l'accueil de grands évènements sportifs internationaux.

Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés
- Le taux de subvention pourra atteindre 50 % du montant de la dépense subventionnable

Prendre contact directement avec l'ANS pour:

- Vérifier l'éligibilité de votre projet
- Pour vous donner accès à la base Infraspport

Dépôt des dossiers avant le 30 septembre 2024

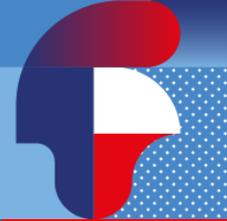
**Présentation des appels à projets « Animation
Territoriale des JOP » et « Grande Cause
Nationale »**

Maité KESSLER

4 objectifs majeurs

Des projets structurants, inscrits dans le calendrier national de la célébration des JOP (SOP, relais de la Flamme, J-50, ...), et de leur déroulement, pour :

1. **Faire rayonner l'ensemble des territoires**, en particulier ceux qui n'accueillent pas la flamme et la géographie prioritaire ;
2. **Mobiliser le grand public**, et en particulier les non-pratiquants ;
3. **Faire découvrir** une importante variété d'activités physiques et sportives ;
4. **Renforcer le rôle social et sociétal du sport**, et impulser une modification durable des comportements de chacun.

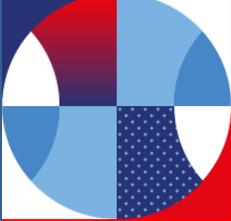


Critères de financement

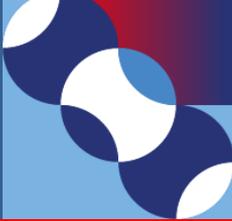


Une enveloppe reconduite, soit : **256 314 €**

1. Un **seuil minimal** de demande : 2 500 € ;
2. Un **plafond** de subvention est fixé d'une part à 80% du budget total du projet, et à 20 000 € d'autre part ;
3. La nécessité de s'inscrire dans un **co-financement** (hors FDVA, Impact 2024 et AAP GCN) ;
4. *Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.*



Typologie des actions



Les évènements soutenus seront ceux qui permettront, au plus grand nombre :

- La découverte de pratiques sportives, de façon gratuite et ludique ;
- La découverte de nouvelles pratiques à travers l'organisation de démonstrations sportives ;
- La participation, comme acteur ou spectateur, à une manifestation sportive (non compétitive).

De plus, les projets avec une **forte dimension culturelle**, pourront également être accompagnés, lorsqu'ils **valorisent le patrimoine sportif régional**, les disciplines sportives, les valeurs olympiques et lorsqu'ils encouragent la mixité des publics, la mise en activité des personnes, et la promotion de l'activité physique et sportive.

Les projets devront être mis en œuvre dans le respect des enjeux environnementaux.

Éligibilité des porteurs de projet

- Les collectivités territoriales, labellisées Terre de Jeux, ou non ;
- Le mouvement sportif, dans toutes ses composantes ;
- Les associations sportives scolaires ;
- Les associations agréées du champ de l'éducation populaire et de la jeunesse ;
- Les associations culturelles ;
- Les établissements publics nationaux du ministère en charge de la culture ;
- Les établissements publics nationaux du ministère en charge des sports ;
- Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Les structures accompagnées en 2023, dans le cadre de l'AAP dédié à l'accueil territorial des JOP, peuvent déposer un nouveau projet.

Modalités d'instruction

- Le dépôt des projets via la plateforme « Démarche simplifiée » ;
- Une instruction coordonnée à l'échelle de la région, avec les SDJES, pour assurer la représentation de l'ensemble des départements de la région ;
- Une instruction en lien avec la CRdS, le CPSF, et la DRAC du Grand Est.

Calendrier

- Un AAP lancé le jeudi 29 février 2024, en ligne jusqu'au lundi 8 avril, à 23h59.

Liens

<https://www.ac-nancy-metz.fr/appele-a-projets-animation-territoriale-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-125328>

Et des demandes de subvention à déposer sur Démarche simplifiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-animation-territoriale-des-jop-202>

Appel à projets « Grande cause nationale »

APS comme GCN : un objectif général de lutte contre la sédentarité

Après un **constat** qui rend nécessaire une action forte des pouvoirs publics :

95%

DES ADULTES

sont exposés à un risque sanitaire par manque d'activité physique ou un trop long temps passé assis

80%

DES 11-17 ANS

sont en dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'OMS 2020

66%

DES ADOLESCENTS

font face à un risque sanitaire préoccupant du fait de la combinaison entre la trop grande inactivité et la dépendance aux écrans

Trois objectifs

OBJECTIF
01

Inciter les français, à tous les âges et sur tous les territoires, à faire davantage d'activité physique et sportive avec l'ambition que chaque français en fasse au moins 30' quotidiennes

OBJECTIF
02

Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport dans notre société

OBJECTIF
03

Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain

5 axes de travail nationaux ...

1. Promouvoir les 30 minutes d'APQ, par tous ;
2. Encourager la pratique sportive des plus éloignés ;
3. Promouvoir l'égalité d'accès au sport ;
4. Encourager le rapprochement « Culture et Sport » ;
5. Affirmer le rôle sociétal du sport ;

Déclinés en 5 axes régionaux

1. Favoriser la pratique d'une APS sur le **temps professionnel**
2. Favoriser l'accès à une activité physique à des fins de santé pour les **personnes âgées de plus de 65 ans**
3. Développer l'accès à la pratique des publics **les plus éloignés**, notamment les personnes en situation de handicap
4. S'appuyer sur les **savoirs sportifs fondamentaux** (la marche, la nage et la pratique du vélo notamment) pour ancrer la pratique d'une activité physique et sportive dans le quotidien des plus jeunes
5. Développer les APS **de plein air**, pour faciliter l'accès du plus grand nombre à une pratique quotidienne de proximité

Critères de financement

Une enveloppe reconduite, soit : **209 390 €**

1. Un **seuil minimal** de demande : 2 500 € ;
2. Un **plafond** de subvention est fixé d'une part à 80% du budget total du projet, et à 20 000 € d'autre part ;
3. La nécessité de s'inscrire dans un **co-financement** (hors FDVA, Impact 2024 et AAP GCN) ;
4. *Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.*

Typologie des actions

les projets liés à l'accueil festif des JOP de Paris 2024 ne seront pas soutenus.

Les projets accompagnés auront vocation à **s'inscrire durablement dans le paysage d'une offre de pratique locale, accessible.**

Les évènements soutenus seront ceux qui permettront, **au plus grand nombre :**

- **D'inscrire 30 minutes d'activité physique dans leur quotidien ;**
- **De participer à une activité physique et sportive dans des conditions de mixité sociale et dans une dynamique intergénérationnelle ;**
- **De découvrir une offre de pratique adaptée à leurs besoins spécifiques.**

La mise en œuvre des actions se déroulera pendant toute l'année 2024.

Éligibilité des porteurs de projet

- Les collectivités territoriales ;
 - Le mouvement sportif, dans toutes ses composantes ;
 - Les associations sportives scolaires ;
 - Les associations agréées du champ de l'éducation populaire et de la jeunesse ;
 - Les associations culturelles ;
 - Les établissements publics nationaux du ministère en charge des sports.
-
- Les projets qui reposeront sur la participation active des collectivités, des acteurs de la culture seront prioritaires.

Modalités d'instruction

- Le dépôt des projets via la plateforme « Démarche simplifiée » ;
- Une instruction coordonnée à l'échelle de la région, avec les SDJES, pour assurer la représentation de l'ensemble des départements de la région ;
- Une instruction en lien avec la CRdS, le CPSF, et la DRAC du Grand Est s'agissant des projets à dimension culturelle.

Calendrier

- Un AAP lancé le jeudi 29 février 2024, en ligne jusqu'au lundi 8 avril, à 23h59.

Liens

<https://www.ac-nancy-metz.fr/appele-a-projets-grande-cause-nationale-125331>

Et des demandes de subvention à déposer sur Démarche simplifiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-grande-cause-nationale-2024-drajes>

« Labellisation Grande cause nationale »

Une labellisation par les services déconcentrés, en lien avec les CRdS, pour :

- Permettre au public d'identifier des événements sportifs de proximité, et de qualité ;
- Permettre aux organisateurs de valoriser leur travail, et leur investissement ;
- Rendre visible l'accompagnement et la structuration des acteurs du sport.



Au moins un des 5 critères GCN à remplir :

- Promouvoir les 30' d'activité physique et sportive par jour ;
- S'adresser aux publics éloignés de la pratique sportive ;
- Favoriser l'accès au sport pour tous ;
- Lier le sport et la culture ;
- Activer le rôle sociétal du sport.

Par des structures accompagnées financièrement, ou non.

Uniquement des évènements.

Une démarche volontaire des organisateurs, accessible en ligne :



<https://www.grandcause-sport.fr/labelliser>

Une plateforme simplifiée

The image displays two screenshots of the '30 JOURS' website. The top screenshot shows the homepage with the 'Labelliser' button circled in red in the top navigation bar. A red arrow points from this button to the text '1- Sur la page d'accueil, en haut à droite "Labelliser"'. The bottom screenshot shows the 'Labelliser' page with the 'Envoyer ma candidature' button circled in red. A red arrow points from this button to the text '2- Puis "Envoyer ma candidature" pour accéder au formulaire'.

1- Sur la page d'accueil, en haut à droite "Labelliser"

2- Puis "Envoyer ma candidature" pour accéder au formulaire

<https://www.grandcause-sport.fr/labelliser>

Et la signature d'une charte, qui dépasse la GCN

Charte du label « Grande Cause Nationale 2024 »

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Président de la République a décidé de faire de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024). Dans ce cadre, des projets et des événements peuvent être labellisés « GCN2024 » tout au long de l'année. Pour ce faire, la signature de la présente charte est obligatoire. Par elle, les porteurs de ces projets et événements doivent tenir six engagements. Ils doivent :

1. S'engager à n'utiliser le label qu'au cours de l'année 2024 dans un cadre associatif, entrepreneurial ou institutionnel, et sans fins commerciales (sauf accord préalable des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ou de la Délégation ministérielle en charge de la GCN2024).
2. S'engager à être des relais des messages de la Grande Cause, d'une part pour mieux faire connaître à nos concitoyens les bienfaits du sport, et d'autre part pour participer à une mobilisation générale afin de lutter contre la sédentarité, véritable fléau sanitaire.
3. S'engager à apporter leur contribution pour que collectivement nous atteignons les objectifs de la GCN2024 :
 - Inciter les Français, à tous les âges et sur tous les territoires, à pratiquer davantage, en inscrivant dans la conscience collective le marqueur des 30 minutes d'activité physique et sportive par jour.
 - Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain, tout particulièrement en matière d'éducation, de santé et d'inclusion, pour construire une société plus solidaire et bâtir une Nation sportive.
 - Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser tous ensemble la place du sport dans notre société.

4. S'engager à porter un projet ou un événement répondant au moins à un des cinq critères suivants :
 - Promouvoir les 30 minutes d'activité physique et sportive quotidienne, repère simple, accessible et fédérateur, employé comme norme de l'Organisation Mondiale de la Santé pour les adultes ; tout en rappelant avec force la nécessité pour nos enfants et adolescents, sur la base du socle de l'Education Physique et Sportive, de pratiquer une heure d'activité physique et sportive par jour.
 - S'adresser aux publics les plus éloignés de la pratique sportive (femmes, seniors, étudiants, personnes en situation de handicap...).
 - Favoriser l'égalité d'accès au sport pour tous.
 - Renforcer le lien entre sport et culture.
 - Affirmer le rôle sociétal du sport : santé, inclusion, environnement, et éducation.
5. S'engager à respecter la loi et les valeurs fondamentales de la République française. À commencer par la laïcité qui constitue une des valeurs essentielles de la République, en particulier pour les associations dans le cadre du contrat d'engagement républicain.
6. S'engager à agir dans le respect de la Charte de l'environnement, intégrée en 2005, dans le bloc de constitutionnalité du droit français.



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRANDE CAUSE NATIONALE
30 JUGE!
CHAQUE JOUR ●

<https://www.grandecause-sport.fr/labelliser>

Merci de votre attention

Place à vos questions !